



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Systeme intégré de gestion

Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le douzième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (SIG) (A/55/632). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements complémentaires.

2. Comme il est indiqué dans le rapport, le SIG est actuellement en service au Siège et dans sept autres lieux d'affectation (Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, Santiago et Vienne) (voir *ibid.*, par. 2). Certaines composantes du système sont également en service au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour la population, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et au Centre du commerce international CNUCED/OMC. En outre, le module ressources humaines est exploité par l'Organisation internationale du Travail et par l'UNICEF.

3. On trouve au chapitre II du rapport des renseignements sur l'état d'avancement des différents volets du projet SIG selon les applications, tant en ce qui concerne le contrôle centralisé du projet que ses applications opérationnelles : applications relatives à la gestion des ressources humaines, applications relatives aux services financiers et aux services d'appui, applications relatives aux états de paie et applications connexes (allocation logement et retenues, assurances individuelles, congés et temps de présence) et applications concernant l'établissement de rapports (par. 3 à 37). On trouve également dans le rapport des statistiques arrêtées au 31 août 1999 sur les rapports produits au moyen de ces dernières (annexe I), ainsi que les dates de mise en service des différents modules et des statistiques sur l'utilisation du système et sur l'établissement de rapports, arrêtées en août 2000, pour le Siège et les bureaux extérieurs (annexe II).

4. Le Comité consultatif note, dans le résumé du rapport, que la mise en service du module états de paie au Siège, en septembre 2000, et celle des fonctionnalités supplémentaires, au cours des 12 mois écoulés, ont marqué l'achèvement de la phase d'élaboration du SIG. Il rappelle qu'il était indiqué dans le onzième rapport intéri-

maire que la mise en service des modules 4 (états de paie) et 5 (applications opérationnelles) serait terminée à New York au cours du premier trimestre 2000 et dans tous les lieux d'affectation importants en décembre de la même année (A/54/474, résumé). Il constate que le douzième rapport sur le SIG ne renseigne pas sur l'état d'avancement de la mise en service du module 5.

5. Comme il est indiqué dans le rapport, le système actuel d'états de paie ne sera plus utilisé à New York à partir de janvier 2001 pour les fonctionnaires du Siège, mais il continuera de servir pour le personnel du PNUD et de l'UNICEF jusqu'en juillet 2001, date à laquelle le module états de paie sera mis en service dans ces deux organisations (A/55/632, par. 32). Les dates de mise en service dans les bureaux extérieurs seront décidées sur place, en consultation avec le Siège, compte tenu de la situation et des contraintes particulières (voir *ibid.*, par. 34). Le Comité consultatif a été informé que le module états de paie employait les données et la logique de traitement qui existaient déjà dans le système précédent, et qu'il a fallu passer longtemps à vérifier, à valider et à nettoyer.

6. La mise en service du module finances est achevée dans la plupart des bureaux extérieurs et devrait se faire dans le cours du premier semestre 2001 dans les deux qui restent, à savoir la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir *ibid.*, par. 18). Le Comité consultatif note que la mise en service de ce module a permis de normaliser le traitement des données dans tout le Secrétariat.

7. Le Comité consultatif relève dans le résumé du rapport le fait que le Secrétaire général a l'intention de rendre compte, dans son prochain rapport sur le SIG, des enseignements tirés de l'expérience et d'y présenter les améliorations qu'il est prévu d'apporter au système. **Le Comité compte sur le Secrétaire général pour aborder également, dans le rapport en question, la question de la stratégie à long terme – comme il le lui a demandé dans ses rapports antérieurs (voir par exemple A/54/7/Add.4, par. 13).**

8. À ce sujet, le Comité consultatif accueille avec satisfaction les premiers renseignements donnés sur l'évolution prévue du système (voir A/55/632, par. 55 à 57). Il note qu'un projet visant à mettre à niveau la plate-forme technique du SIG afin de transférer celui-ci sur le World Wide Web devrait être mené à bien d'ici fin 2001, et qu'un autre projet, qui doit être lancé en 2001, viserait à revoir la conception de l'interface utilisateur afin de rendre le système plus convivial. Il se félicite de ces projets, qui devraient aider à alléger encore les processus d'exécution des tâches, à simplifier et accélérer le traitement des opérations relatives au personnel et aux finances et à faire en sorte que le système soit davantage utilisé comme outil de gestion (voir *ibid.*, par. 57).

9. Le Comité consultatif note que les moyens offerts par le SIG pour l'établissement des rapports ont été beaucoup utilisés par les fonctionnaires du Siège et d'autres lieux d'affectation, y compris les chefs de services administratifs et les directeurs de programme. Des améliorations ont été apportées au système pour répondre aux besoins des bureaux extérieurs, et on s'est efforcé de renforcer les moyens de formation. L'équipe du SIG s'intègre progressivement à la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui (voir *ibid.*, par. 35 à 46 et annexe I). Le Comité s'en félicite.

10. Le Comité consultatif demande que des renseignements soient fournis dans le prochain rapport sur le SIG quant aux progrès accomplis sur le plan de l'intégration du système aux autres systèmes de programmation-budgétisation et d'établissement de rapports, y compris ceux qui sont en cours d'élaboration aux fins de l'application des méthodes de budgétisation axée sur les résultats.

11. Le Comité consultatif attache une grande importance à la mise en place des capacités voulues pour atteindre l'objectif annoncé par le Secrétaire général consistant à aboutir à « une Organisation parfaitement informatisée ». Il rappelle qu'il compte que tout sera fait pour que les modules du SIG soient plus largement utilisés par les organismes des Nations Unies, y compris les fonds et programmes.

12. À ce propos, le Comité consultatif constate avec préoccupation que seuls des progrès très limités sont signalés en ce qui concerne la mise en service du SIG dans les opérations de maintien de la paix et les tribunaux, en partie du fait que le Département de la gestion comme le Département des opérations de maintien de la paix manquent de moyens humains et financiers à consacrer aux technologies de l'information (voir *ibid.*, par. 47 à 51). Le Comité recommande au Secrétaire général de faire un recensement complet des contraintes structurelles et financières qui retardent les progrès dans ce domaine, et de formuler les propositions qu'il jugera utiles.

13. Le Comité consultatif note que les dépenses relatives au SIG s'élevaient à 74 873 000 dollars au 31 octobre 2000 et qu'on prévoyait que le coût total du projet resterait dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée par l'Assemblée générale (77 578 900 dollars) (voir *ibid.*, par. 58 à 62 et tableau 1).

14. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre acte du douzième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le SIG (A/55/632).